

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

N° d'agrément 2022/06/001/A

AGRÉMENT EN TANT QUE SYSTÈME D'ÉPURATION INDIVIDUELLE

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles R. 409 à 411, R. 412 à R. 413, modifiés par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021, R. 414, R. 415, R. 416, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021 et R. 417;

Vu l'avis référencé 2022/001 rendu par le Comité d'experts pour l'assainissement autonome en date du 11 janvier 2022 ;

La Directrice générale du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement décide ce qui suit :

Article 1er. L'agrément comme systèmes d'épuration individuelle, des systèmes d'épuration AQUAmax® CLASSIC TYPE O 22-50 EH, présentés par la société ATB Belgique, sise Rue des Ecomines 13, à SPA, pour des capacités de 22 à 50 équivalent-habitants, est octroyé sous le numéro de référence 2022/06/001/A.

Les systèmes d'épuration individuelle AQUAmax® CLASSIC TYPE O 22-50 EH correspondent au principe et à la description repris en annexe de la présente décision.

Art. 2. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Art. 3. L'agrément est accordé pour cinq ans à dater de la signature de la présente décision.

Namur, le 22/02/2022

Bénédicte Heindrichs Directrice générale

ANNEXE

Principe et description des systèmes d'épuration individuelle AQUAmax® CLASSIC TYPE O 22-50 EH présentés par la société ATB Belgique, sise Rue des Ecomines 13, à SPA.

AQUAmax® CLASSIC TYPE O

Capacité: voir Tableau 1 **TYPE**: système intensif

Principe:

Installation en 2 cuves, fonctionnant sur le principe du réacteur séquentiel à boues activées (SBR). La première cuve, à volume variable, joue le rôle de tampon (stockage temporaire des effluents avant traitement biologique) et assure le prétraitement. La seconde cuve fonctionne de manière séquentielle selon des cycles de 8 heures : alimentation /aération/décantation/soutirage/purge des boues. Les transferts (alimentation du tampon vers l'aérateur, évacuation de l'effluent clarifié, purge des boues en excès) sont gérés par l'organe de commande ATBcontrol®3.

Extraction des boues secondaires de la cuve aérée vers le prétraitement. Stockage des boues primaires + secondaires dans le prétraitement.

DESCRIPTIF TECHNIQUE:

Les caractéristiques de dimensionnement sont reprises dans le Tableau 1 ci-joint faisant partie intégrante de l'Annexe.

Cuve:

Cuves ovales en béton: Classe de résistance C35/45 CEM I/52.5 R/N

Classe d'exposition XC4, XF1+XA2 Classe d'environnement EE3+EA2

Dispositif de prétraitement :

Cuve de hauteur et de volume d'eau variables, dépendant du cycle de fonctionnement. Entrée par tuyau PVC, Ø 160 mm, au-dessus du niveau de l'eau et sortie par siphon amorcé par la pompe d'extraction des boues en excès ATB Lift2 (Ø15 mm, débit 8 m³/h, 3 fois/cycle de 8 heures).

Ventilation de diamètre 110 mm.

Dispositif de traitement et clarification :

Cuve de hauteur et de volume d'eau variables. Entrée par siphon \emptyset 32 mm (3 fois/cycle de 8 heures) et sortie par pompage.

Fonctionnement séquencé, 3 cycles par jour :

Alimentation: 3 fois par cycle, en début de mode 1 (mode « dénitrification »)

Traitement - Aération séquencée selon 2 modes (mode 1 = « dénitrification » - mode 2 = « aération ») par aérateur venturi AQUA 5S à moteur submersible, monté sur châssis en polyéthylène.

Aération séquencée selon 2 modes (voir tableau) par l'aérateur venturi AQUA 5S (560 W) à moteur submersible, montée sur châssis en polyéthylène.

Décantation

Soutirage de l'effluent clarifié une seconde pompe ATB Lift2 (Ø 32 mm, débit 8 m³/h)

Filière boues :

Extraction des boues par une pompe ATB Lift2 (Ø 32 mm, débit 8 m³/h) montée sur châssis en polyéthylène : 1 fois par cycle, juste après la première période d'aération du mode 2.

Les boues primaires et secondaires sont stockées dans le premier compartiment (prétraitement).

Détection des dysfonctionnements :

Arrêt des pompes et de l'aérateur en cas de surchauffe (sécurité thermique du moteur) avec redémarrage automatique après refroidissement suffisant.

La station est pilotée par un automate ATBcontrol[®] 3 enregistrant les temps de fonctionnement des organes électromécaniques, défauts et les mises hors tension de la station dans un journal. L'automate est équipé d'une alarme sonore et lumineuse.

Accessibilité:

Regard de visite 60 x 60 cm sur chaque cuve.

Dispositif d'échantillonnage

Bouteille d'échantillonnage (1,5L) insérée dans la canalisation d'évacuation de l'effluent.

Tableau 1 : Caractéristiques de dimensionnement

Capacité (EH)	22	25	30	35	40	45	50				
type	0	0	0	0	0	0	0				
Forme des cuves	ovale	ovale	ovale	ovale	ovale	ovale	ovale				
PRETRAITEMENT											
Hauteur d'eau (m)	1,27 à 1,61	1,34 à 1,63	1,34 à 1,71	1,36 à 1,78	1,38 à 1,87	1,42 à 1,84	1,42 à 1,84				
Hauteur du trop-plein (m)	1,61	1,97	1,97	1,97	1,97	1,96	1,96				
Hauteur de transfert vers le traitement (m)	1,17	1,23	1,23	1,23	1,23	1,23	1,23				
Hauteur max de stockage des boues (m)	0,87	0,93	0,93	0,93	0,93	0,93	0,93				
Surface (m²)	5,52	6,96	6,96	6,96	6,96	9,34	9,34				
Volume à Hmax (m³)	8,88	11,28	11,83	12,39	13,01	17,18	17,18				
TRAITEMENT ET CLARIFICATION											
Hauteur d'eau min (m)	1,17	1,23	1,23	1,23	1,23	1,23	1,23				
Hauteur d'eau max (m)	1,42	1,46	1,51	1,55	1,60	1,63	1,63				
Hauteur du trop-plein (m)	1,61	1,97	1,97	1,97	1,97	1,96	1,96				
Surface (m²)	5,51	6,96	6,96	6,96	6,96	6,96	6,96				
		SEQU	ENCES (1)								
Amorçage de l'alimentation (sec)				7							
Aération séquencée mode 1	15 sec ON/10 min OFF	16 sec ON/10 min OFF	17 sec ON/10 min OFF	18 sec ON/10 min OFF	19 sec ON/10 min OFF	20 sec ON/10 min OFF	20 sec ON/10 min OFF				
Durée de la phase (min)	45										
Aération séquencée mode 2	0,9 min ON/6,6 min OFF	1 min ON/6,5 min OFF	1,2 min ON/6,3 min OFF	1,3 min ON/6,2 min OFF	1,5 min ON/6,0 min OFF	1,7 min ON/5,8 min OFF	1,7 min ON/5,8 min OFF				
Purge de boues (à la fin de la première période d'aération) (sec)	11	12	15	17	20	22	22				
Durée de la phase (min)	75										
Amorçage de l'alimentation (sec)	7										
Aération séquencée mode 1	15 sec ON/10 min OFF	16 sec ON/10 min OFF	17 sec ON/10 min OFF	18 sec ON/10 min OFF	19 sec ON/10 min OFF	20 sec ON/10 min OFF	20 sec ON/10 min OFF				
Durée de la phase (min)	45										
Aération séquencée mode 2	0,9 min ON/6,6 min OFF	1 min ON/6,5 min OFF	1,2 min ON/6,3 min OFF	1,3 min ON/6,2 min OFF	1,5 min ON/6,0 min OFF	1,7 min ON/5,8 min OFF	1,7 min ON/5,8 min OFF				

Durée de la phase (min)	75									
Amorçage de l'alimentation (sec)	7									
Aération séquencée mode 1	15 sec ON/10 min OFF	16 sec ON/10 min OFF	17 sec ON/10 min OFF	18 sec ON/10 min OFF	19 sec ON/10 min OFF	20 sec ON/10 min OFF	20 sec ON/10 min OFF			
Durée de la phase (min)	45									
Aération séquencée mode 2	0,9 min ON/6,6 min OFF	1 min ON/6,5 min OFF	1,2 min ON/6,3 min OFF	1,3 min ON/6,2 min OFF	1,5 min ON/6,0 min OFF	1,7 min ON/5,8 min OFF	1,7 min ON/5,8 min OFF			
Durée de la phase (min)	75									
Décantation (min)	107	105	102	99	96	93	93			
Soutirage de l'effluent (min)	13	15	18	21	24	27	27			

[:] succession des phases d'un cycle de traitement, 3 cycles/jour

Vu pour être annexé à la décision portant agrément des systèmes d'épuration individuelle AQUAmax® CLASSIC TYPE O 22-50 EH présentés par la société ATB Belgique, sise Rue des Ecomines 13, à SPA.

Namur, le 22/02/2022

Bénédicte Heindrichs Directrice générale